

PERFOLINE promet le versement prochain de 4 990 €

PERFOLINE, grand spécialiste des méthodes de santé miracle en France, organise du 15 juin au 31 décembre 2017 un tirage au sort avec obligation d'achat afin de promouvoir ses ventes.

Bien évidemment, le feuillet de confirmation de remise de gain vise à vous faire penser que vous êtes le gagnant d'une somme de 4 990 €.

Voici une sélection de formulations publicitaires présentes dans la documentation reçue et décryptées par le Réseau anti-arnaques :

- ↪ « *Ce courrier confirme officiellement le versement prochain des 4 990 €* » : certes, mais il n'est pas indiqué qu'il s'agit bien de vous.
- ↪ « *Mme UNTEL gagnante d'un chèque certifié. 1^{er} prix en jeu : 4 990 €* » : Le tirage au sort récompensera un seul gagnant par un chèque de 4 990 €. Les autres participants recevront un chèque achat de 5 € à valoir sur une prochaine commande.
- ↪ « *Mme UNTEL, c'est bien vous qui avez gagné la somme de 4 990 €* » : vous n'avez certainement pas remarqué une discrète mention précédant cette phrase : « *Si vous nous retournez le bon de validation pour envoi de gain désigné gagnant, nous pourrons alors vous déclarer ce qui suit.* »

En résumé, il est inutile d'effectuer une commande pour bénéficier d'un simple bon d'achat de 5 € qui vous obligera à commander une nouvelle fois.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)